

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 1.3

États tiers et Royaume-Uni : qualifications et contingents

TransparenceRH

Pour une personne d'un État hors UE/AELE, y compris le Royaume-Uni depuis 2021, l'admission est l'exception : elle doit servir l'intérêt économique du pays, porter sur…

4 000 / 4 500	1 400 / 2 100	4 mois sur 12	6 mois
L / B États tiers 2026	L / B Royaume-Uni 2026	hors contingent	diplômés suisses pour trouver un emploi



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Un étranger peut être admis pour exercer une activité salariée si son admission sert les intérêts économiques du pays, si son employeur a déposé une demande et si les conditions des art. 20 à 25 sont remplies (LEI 18).



LA RÈGLE

À retenir

Seuls les **cadres**, **spécialistes** et autres travailleurs **qualifiés** sont admis, sauf dérogations (LEI 23).



LA RÈGLE

La règle clé

Développeur informatique indien, contrat de 2 ans : B contingentée, sur demande de l'employeur, après recherches en Suisse et dans l'UE (LEI 18 à 24 ; OASA annexe 2)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« États tiers : qualifié, rare, bien payé, et seulement si personne n'a été trouvé en Suisse ni dans l'UE. »



LE PIÈGE

Le piège

Traiter un ressortissant britannique comme un Européen. Depuis le 1er janvier 2021, sauf droits acquis, il suit les règles des États tiers, avec un contingent séparé.



LA BASE LÉGALE

Les références

LEI art. 18 à 24 ; OASA art. 19, 19a, 19b, 20, 20a, 20b, annexes 1 et 2 ; FF 2026 1596.



Le cas express

Mission de 3 mois pour un ingénieur japonais. Contingent ?

> ✓ **Non, hors contingent** OASA 19 al. 4 (4 mois au plus sur 12).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Rechercher en Suisse et dans l'UE, et le documenter.
- ☐ Vérifier la qualification.
- ☐ Fixer un salaire usuel.
- ☐ Déposer la demande au canton.
- ☐ Attendre la décision avant le début.

Base légale : LEI art. 18 à 24 ; OASA art. 19, 19a, 19b, 20, 20a, 20b, annexes 1 et 2 ; FF 2026 1596.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-etats-tiers.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.